

## 10 Faits divers & Justice

### Session criminelle de Mouila / Viol sur mineure de moins de 15 ans

## Une justice qui n'hésite plus



Le président Bienvenu Lebomo (C) dirigeant les débats.



Armel Massamba Iningoue, procureur général, pendant ses réquisitions.

FN

Mouila/Gabon

Les faits se déroulent en 2015 à Fougamou. L.K.M., âgée de 13 ans, tombe malade. Les examens médicaux révèlent une infection sexuelle. Interrogée, la mineure avoue avoir eu une relation intime avec Aimé Mbini. Jean-Louis Mbilimambou, son père, dépose alors une plainte à la brigade de gendarmerie. L'enquête menée par les agents aboutissent à l'interpellation du suspect.

Durant l'enquête préliminaire, Mbini reconnaît les faits. Il précise aussi qu'il s'agissait de rapports sexuels consentis. Présenté devant le parquet, une information judiciaire est ouverte contre lui du chef d'accusation de viol sur mineure de moins de 15 ans.

Au cours des débats contradictoires, Aimé Mbini, chancelant et affaibli, peine à se tenir à la barre. Cependant, il reste constant dans ses aveux.

Pour toute explication, l'accusé déclare : « Je me suis vengé de Jean-Louis Mbilimambou pour ses humiliations envers moi. Il n'a cessé de me traiter de "moins que rien" et m'accusait d'entretenir une relation amoureuse avec son épouse. »

**La justice sera implacable**

Dans son réquisitoire, le ministère public, représenté par Armel Massamba Iningoue, démontre le caractère du viol, tout en présentant les éléments constitutifs et cumulatifs concourant à cette infraction : l'intention coupable, la minorité de la victime, l'élément matériel corroboré par deux certificats médicaux et l'élément intentionnel. « Messieurs de la Cour, nous n'allons plus enfoncer les portes déjà ouvertes, d'autant que l'accusé reconnaît expressément avoir eu trois rapports sexuels avec la jeune L.K.M., mineure de 13 ans. Ce sont des faits graves et impardonnables. »

S'adressant à l'accusé, il déclare : « Ne rendez pas



Albert Mbini affirme avoir agi par vengeance.

vos propres justes. Vous auriez dû saisir les instances judiciaires compétentes pour que la justice sanctionne le père de la victime. Mais vous vous êtes vengé sur une innocente." Et de le prévenir que la justice sera implacable. Lui refusant toute circonstance atténuante, il requiert 20 ans de réclusion criminelle.

**Ni clémence du ministère public, encore moins de la Cour.**

Dans sa plaidoirie, l'avocat de la défense, Me Obame, rappellera l'irresponsabilité des parents. Ces derniers, pour cause de voyage, ont laissé la garde de la jeune fille à Mbini, un homme que Jean Louis Mbilimambou avait plusieurs fois déjà "humilié". Malgré sa maîtrise du droit et certaines failles dans l'acte d'accusation, Me Obame n'a obtenu ni la clémence du ministère public, encore

moins celle de la Cour présidée par Bienvenu Lebomo.

Ayant la parole en dernier, l'accusé demandera pardon à la victime, aux parents de cette dernière et à la Cour. Après délibération, la Cour estime que tous les éléments constitutifs du crime de viol sur mineure de moins de 15 ans sont réunis. Elle condamne Aimé Mbini à 20 ans de réclusion criminelle.

## Cambriolages à Minvoul

### Trois membres de la bande à Zolo à l'ombre

SCOM

Libreville/Gabon

LES habitants de Minvoul ne dormaient plus depuis un certain temps. A l'origine, les cambriolages de plus en plus fréquents dans le chef-lieu du Haut-Ntem. L'enquête menée va rapidement pointer du doigt la bande de Franck Bekale Zolo, repris de justice et activement recherché par les forces de sécurité.

Selon une source proche de la brigade de gendarmerie de Minvoul, les premiers cambriolages ont lieu dans la nuit du mardi 25 au mercredi 26 juillet dernier. Franck Bekale Zolo et ses lieutenants s'introduisent

alors chez des commerçants de Minvoul. Ils en ressortent avec un important butin, composé d'argent pour une valeur de plusieurs millions de francs, mais aussi des cosmétiques et autres vêtements. Et comme la marchandise est trop lourde, les (présomés) malfrats dérobent le véhicule d'un enseignant à la retraite, quartier Akongtang. Une fois à la périphérie de la ville, ils se partagent les fruits du larcin, avant de regagner leurs villages respectifs, tout en abandonnant l'automobile dans la broussaille.

La même semaine, les mal-fauteurs s'attaquent aux domiciles de deux ministres. Pour s'y introduire, ils déci-



Une vue de Minvoul.

dent de passer par le plafond, trompant ainsi la vigilance des gardiens. Malheureusement, les cambrioleurs ressortent bredouilles. L'argent escompté ne se trouve pas dans les locaux.

**Perquisitions fructueuses**

Vu le nombre de plaintes déposées, la brigade de gendarmerie de Minvoul diligente alors une enquête. C'est ainsi que les éléments ne tardent pas à mettre la main sur trois des complices - Jaurès Ndong A., Cyril Mezui N. et Michel Ngo N. Ces derniers sont

actuellement incarcérés à la prison centrale d'Oyem. "Au cours des perquisitions, nous avons retrouvé un trousseau de clés passe-partout. Celui-ci permettait aux mis en cause de s'introduire dans les maisons et de subtiliser des véhicules." Informé de ces arrestations, Bekale Zolo réussit néanmoins à prendre la clé des champs. Il demeure à ce jour introuvable.

Depuis l'incarcération des trois lascars, la crainte de se faire cambrioler a baissé d'un cran dans la localité. A ce détail près que Franck Bekale Zolo court toujours. Et il reste le cerveau de la bande.

## Faits d'ailleurs

**Une professeure accusée d'avoir violé un élève**

Une professeure de la prestigieuse Brentwood School, à Hollywood (Etats-Unis), a été interpellée pour avoir forcé un élève de 16 ans à avoir des relations sexuelles. Cette enseignante en chimie et en biologie, âgée de 45 ans, a été inculpée de viol. Elle a été libérée après avoir versé une caution de 230.000 dollars. Aimee Palmitessa enseigne à la Brentwood School depuis 2010. Cette école coûte à chaque étudiant 40.000 dollars par an. Elle passera devant la Cour le 15 septembre prochain.

**Il meurt après avoir été chargé par un taureau**

Le drame s'est produit, dimanche dernier, à Saint-Rémy (France). Un homme, âgé de 69 ans, cueillait tranquillement des champignons dans un champ, lorsqu'il a été chargé par un taureau. Sa femme, inquiète de ne pas le voir rentrer à la maison, est partie à sa recherche et l'a découvert inanimé. Les secours, arrivés sur les lieux, n'ont pu que constater le décès du sexagénaire. Durant les opérations de secours, le taureau a pu être éloigné dans le champ. Son propriétaire est venu le récupérer dès qu'il a eu connaissance de l'accident. Bouleversé par la mort du sexagénaire, l'éleveur se prépare à faire euthanasier l'animal âgé d'environ 2 ans.

**Un garçon retrouvé mort pendu**

Un garçon, âgé de 11 ans, a été retrouvé mort pendu dans la chambre de son domicile à Avesnes-sur-Helpe (France). C'est son frère, âgé de 21 ans, qui a fait la macabre découverte. Les deux parents se trouvaient aussi dans la maison au moment du drame. Une autopsie sera pratiquée afin d'en savoir plus sur les circonstances de la mort. Accident, suicide ou acte criminel ? Pour l'instant aucune piste n'est privilégiée.

**Retrouvée morte emballée dans sa cave**

Le corps sans vie de Christiane Darimont a été retrouvé dans la cave de sa maison à Verviers, en Belgique. La victime, âgée de 61 ans, était emballée dans des couvertures et des sacs plastique, et en état de décomposition avancée. C'est une voisine qui a donné l'alerte. Les policiers, alertés, se sont rendus au domicile de la victime et ont fait la macabre découverte. La piste criminelle est privilégiée.

Rassemblés par JNE